



- Projet de rupture conventionnelle collective -

## PRIORITE A L'EMBAUCHE

**Contrairement à certaines rumeurs, aucun accord n'a été validé le 28 janvier. Aucune suppression de postes n'est donc possible à ce jour. La négociation ouverte par la direction se poursuit.**

Le SNJ n'est pas adepte de la chaise vide. Notre présence à la table des négociations a pour but :

- de proposer un projet alternatif qui maintient les emplois
- de faire embaucher les salariés précaires réguliers
- de préserver les conditions de travail des salariés qui resteront
- de permettre aux candidats au départ de bénéficier de conditions favorables

Le plan de « recomposition des effectifs » proposé par la direction devrait s'étaler sur 4 ans. Dans ce cadre, 2000 personnes au maximum pourraient quitter l'entreprise d'ici 2022.

Le SNJ a fait plusieurs propositions :

- Mettre l'accent sur le recrutement, en 2019 et 2020. C'est un devoir vis-à-vis des très nombreux précaires qui attendent depuis des années un contrat de travail en CDI. Ce serait aussi une bonne opération financière pour la direction, les salaires des nouveaux venus étant moins élevés que ceux des partants.
- En 2021 et 2022, renégocier le taux de remplacement afin de tenir compte de la conjoncture du moment et des conséquences de la réforme de l'audiovisuel public, à ce jour inconnues.
- Réduire le taux d'encadrement chez les journalistes à l'occasion des départs, principalement au Siège de France Télévisions, en transformant une partie de ces postes libérés en postes de reporters de terrain.

- Fixer des taux de remplacement des départs inversement proportionnels aux effectifs des établissements. Il s'agit de préserver l'emploi de proximité et de viser les états-majors. Un taux identique pour toute l'entreprise ne serait pas pertinent. Comment le réseau régional de France 3 pourrait-il faire face au triplement du temps d'antenne et aux objectifs du numérique en perdant des emplois ?

Comment ferait France Télévisions pour assurer une meilleure visibilité des Outre-mers sur les antennes du groupe, en supprimant des emplois dans le réseau ultramarin ?

- Informer et consulter les représentants du personnel (CSE et CE dans le Pacifique) après chaque départ sur l'éventualité d'un non remplacement.

**La direction a prévu de poursuivre la négociation jusqu'au mois de mars. Le SNJ y prendra toute sa part, dans l'intérêt de tous les salariés, de ceux qui souhaitent partir, de ceux qui veulent entrer... et de ceux, encore plus nombreux, qui resteront dans l'entreprise. La protection des métiers, des emplois et des conditions de travail est le véritable enjeu de cette négociation, pour permettre à France TV de continuer demain à assurer ses missions.**

Paris, le 30 février 2019